



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'alimentation**

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

*Action n°2024-028*

**Lutter contre divers champignons pathogènes du feuillage au moyen d'un produit de biocontrôle**

**1 – Définition de l'action**

L'action vise à l'utilisation d'un produit de biocontrôle afin de lutter contre diverses maladies fongiques (oïdium et pourriture grise notamment) sur diverses cultures et plus particulièrement en viticulture, maraîchage et arboriculture.

**2 – Conditions de réalisation de l'action**

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le journal des ventes ou la date d'émission de la facture.

**3 – Pièces justificatives à fournir**

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

#### 4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par kilogramme	
Amylo-X WG AMM : 2160841	0,33	X
APC-09CD AMM : 2110059	0,24	
Armicarb AMM : 2110059	0,24	
Berelex 40SG AMM : 2140001	20	
Botector AMM : 2120082	1,25	
Cinerkil AMM : 2140036	1,25	
Echiquier AMM : 2190265	0,5	
Hiva AMM : 2190010	0,2	
Julietta AMM : 2190010	0,2	
K-Bloc AMM : 2140027	0,24	
Ponducarb AMM : 2110059	0,24	
RyzUp AMM : 2140001	20	
Taegro AMM : 2180651	2,5	
Vitisan AMM : 2171200	0,17	

**Nombre de kilos vendus**

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par litre	
Aquicine Duo AMM : 2230160	0,11	X
Ballad AMM : 2140160	0,1	
Carpediem AMM : 2210128	0,125	

**Nombre de litres vendus**

Esseva AMM : 2161080	0,25
Eugeti AMM : 2170855	0,25
Filosof AMM : 2220668	0,125
Mevalone AMM : 2161080	0,25
Nirka AMM : 2161080	0,25
Pygmalion AMM : 2210128	0,125
Rhapsody AMM : 2180404	0,087
Serenade Aso AMM : 2180404	0,087
Sonata AMM : 2180633	0,08
Sulfguard AMM : 2230160	0,11
Tivesty AMM : 2230160	0,11
Yatto AMM : 2161080	0,25



**5 – Nombre d’années durant lesquelles l’action ouvre droit à la délivrance de certificats**  
1 année.

**6 – Période de validité de l’action**

Début de validité au 1<sup>er</sup> janvier 2024.